

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

COMMUNE



DE SAINT-PYTHON

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N°29/2026

OBJET :

**CONCOURS DES
MAISONS FLEURIES
2026**

Membres en exercice : 15
Membres de présents : 15
Nombre de procurations : 0
Nombre d'absents (ou excusés) : 0
Séance du 28 avril 2026 à 18 h 30
dans la Salle du Conseil
Convocation du 10/04/2026

Membres présents : LECLERCQ Pascale - FLAMENGT Georges - LANZOTTI Jocelyne - BLAS Joël - KIRKET Elisabeth - LAUDE Philippe - KEHL Valérie - DELCROIX Philippe - DOUAY Laurence - HUBINET Sophie - MASCART Benoît - MARTIN Cédric - DEMORY Michaël - BURY Grégory - ZIOLKOWSKI Méghan

Membres excusés : 0

Membres absents : 0

Présidente : LECLERCQ Pascale

Secrétaire de séance : BLAS Joël

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ Décide de reconduire pour l'année 2026 le concours des Maisons Fleuries sur inscription des participants, et d'en exclure le 1^{er} prix de l'année dernière. De même, les membres du Conseil Municipal, les employés de la Commune et leurs conjoints respectifs ne sont pas autorisés à concourir.

Le jury qui sera chargé de l'organisation et de la notation de ce concours est composé de Mme LECLERCQ Pascale, Maire, LAUDE Philippe, Conseiller délégué aux fêtes - FLAMENGT Georges - KEHL Valérie - HUBINET Sophie - MASCART Benoît - MARTIN Cédric - DEMORY Michaël - Le lauréat de 2025 s'il le souhaite.

L'enveloppe consacrée à ce concours sera d'un montant de 360 €, répartie entre CENTRAKOR (SARL FORMIDABLE) et VIDALMON (Super U) afin de remettre un cadeau à chaque lauréat.

➤ Dit que les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2026 au compte 623.

Le Secrétaire de séance,

J. BLAS



Pour extrait conforme

Mme le Maire,

P. LECLERCQ

